

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS
Amendements réunis
au rapport 23.044, INFORMATIQUE NEUCHÂTELOISE

PROJET DE DÉCRET PORTANT OCTROI D'UN CRÉDIT-CADRE DE 44'046'000 FRANCS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT 2024-2029 DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL ET AMENDEMENTS

Projet de décret du Conseil d'État	Amendements que la commission propose d'accepter (art. 172 OGC)	Amendements que la commission propose de refuser (art. 172 OGC)	Information quant à la procédure de vote retenue
Article premier Un crédit d'engagement de 44'046'000 francs est accordé au Conseil d'État sous forme d'un crédit-cadre en faveur du développement 2024-2029 des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel.	Amendement de la commission <i>(Initialement déposé par le groupe libéral-radical)</i> Article premier Un crédit d'engagement de <u>29'800'000 francs</u> est accordé au Conseil d'État sous forme d'un crédit-cadre en faveur du développement 2024-2029 des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel. Accepté par 12 voix et 1 abstention <i>Si cet amendement est accepté, le titre du décret est automatiquement modifié en conséquence.</i> Amendement accepté non combattu par le Grand Conseil.	Amendement du groupe VertPOP Article premier Un crédit d'engagement de 40'000'000 francs est accordé au Conseil d'État sous forme d'un crédit-cadre en faveur du développement 2024-2029 des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel. Refusé par 8 voix contre 3 et 2 abstentions Amendement retiré par ses auteurs le 23 juin 2024. Amendement du groupe socialiste (vote électronique) Article premier Un crédit d'engagement de <u>xxxxx</u> (-800'000.-) francs est accordé au Conseil d'État sous forme d'un crédit-cadre en faveur du développement 2024-2029 des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel. Refusé par 9 voix contre 3 et 1 abstention <i>Si l'un des amendements ci-dessus est accepté, le titre du décret est automatiquement modifié en conséquence.</i> Amendement refusé par 57 voix contre 31 par le Grand Conseil.	1. Vote sur l'amendement de la commission : réduction concernant le développement des systèmes d'information et les logiciels INOV, Justitia 4.0 et HELIUM (– 14'246'000 CHF) 2. Vote sur l'amendement du groupe socialiste : réduction concernant le vote électronique (– 800'000 CHF) <i>En fonction de ces résultats, le montant final du décret sera adapté et communiqué en séance avant le vote final.</i>

	Amendement de la commission (Initialement déposé par le groupe socialiste) Article 5 (nouvelle teneur) <u>La répartition des dépenses liées au présent crédit d'engagement en différents crédits d'objets fait l'objet d'une présentation détaillée dans le cadre du rapport annuel sur la gestion et les comptes.</u> Accepté sans opposition <i>Si cet amendement est accepté, les actuels articles 5 et 6 deviendront respectivement 6 et 7.</i> Amendement accepté non combattu par le Grand Conseil.		
--	--	--	--

PROJET DE DÉCRET PORTANT OCTROI D'UN CRÉDIT-CADRE DE 31'238'552 FRANCS POUR LE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES 2024-2029 ET AMENDEMENT

Projet de décret du Conseil d'État	Amendement que la commission propose d'accepter (art. 172 OGC)
Article premier Un crédit d'engagement de 31'238'552 francs est accordé au Conseil d'État sous forme d'un crédit-cadre pour le renouvellement des infrastructures informatiques 2024-2029.	Amendement de la commission (Initialement déposé par le groupe VertPOP) Article premier Un crédit d'engagement de <u>30'000'000</u> francs est accordé au Conseil d'État sous forme d'un crédit-cadre pour le renouvellement des infrastructures informatiques 2024-2029. Accepté par 12 voix et 1 abstention <i>Si cet amendement est accepté, le titre du décret est automatiquement modifié en conséquence.</i> Amendement accepté par 82 voix contre 13 par le Grand Conseil.